

# COMMUNE DE MARTILLAC



## PLAN LOCAL D'URBANISME

### REVISION A MODALITES ALLEGEES N°2

*Extrait du plan de zonage*

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du : .....	18 février 2007
Modification n°1 du P.L.U. approuvée par délibération du Conseil Municipal du : .....	20 décembre 2007
Modification n°2 du P.L.U. approuvée par délibération du Conseil Municipal du : .....	27 février 2014
Révision du PLU approuvée par délibération du Conseil Municipal du : .....	25 février 2019
Modification simplifiée n°1 du P.L.U. approuvée par délibération du Conseil Municipal du : .....	25 février 2021
Modification simplifiée n°2 du P.L.U. approuvée par délibération du Conseil Municipal du : .....	21 juin 2022
Révision à modalités allégées n°1 du P.L.U. approuvée par délibération du Conseil Municipal du : .....	27 juin 2022
Révision à modalités allégées n°2 du P.L.U. approuvée par délibération du Conseil Municipal du : .....	27 juin 2022

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du

Le Maire,

Dominique Claverie



74, Rue Georges Bonnac  
Résidence les Jardins de Gambetta  
Tour 4 étage 2 – BP 50037  
33007 BORDEAUX CEDEX  
tél. : 06 15 27 34 21 / 05 33 89 19 00  
ph.paris@ua64.fr

Envoyé en préfecture le 28/06/2022  
Reçu en préfecture le 28/06/2022  
Affiché le  
ID : 033-213302748-20220627-DCM\_048\_2022-DE

- Zone UA
- Zone UB
- Zone UC
- Zone UD
- Zone UX
- Zone UY
- Zone 1AU
- Zone 2AU
- Zone N
- Zone A
- Secteur At
- Espaces boisés classés
- Emplacements réservés
- Périmètre de mixité sociale :**
- 40%
- 55 %
- \* Eléments paysagers
- ★ Changement de destination
- Collecteur
- Zone CS sp : Aqueduc de Budos (zone de protection sanitaire de 70m, construction sous conditions spéciales pour le fonctionnement de services publics articles L121.1 et R123.11-6 du code de l'urbanisme)
- Limite communale

